

ASSEMBLÉE NATIONALE

23 janvier 2017

INSTAURER UNE OBLIGATION DE CASIER JUDICIAIRE VIERGE POUR LES
CANDIDATS À UNE ÉLECTION LOCALE - (N° 4289)

Adopté

AMENDEMENT

N ° CL5

présenté par

Mme Dombre Coste, rapporteure et Mme Descamps-Crosnier

ARTICLE PREMIER

Compléter cet article par les deux alinéas suivants :

4° Au premier alinéa de l'article L. 388, la référence : « n° 2016-508 du 25 avril 2016 de modernisation de diverses règles applicables aux élections » est remplacée par la référence : « n° du visant à instaurer une obligation de casier judiciaire vierge pour les candidats à une élection » ;

5° Au dernier alinéa de l'article L. 558-11, après la référence : « L. 203 », sont insérés les mots : « ainsi que le 3° ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de coordination pour l'application du dispositif outre-mer.